

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

---

## Clauses applicables à tous les clients:

Sauf convention contraire et expresse acceptée par les deux parties, seules sont d'application les conditions générales et particulières du présent devis, bon de commande, bon de livraison ou facture.

1. Sauf stipulation contraire écrite, nous établirons au maximum 3 devis gratuitement pour le même projet ou mission. À partir du 3ème devis, 50€ HTVA par devis supplémentaire vous sera demandé avant d'établir tout nouveau document. Cette somme vous sera intégralement déduite lors de l'acceptation du devis sur votre facture.
2. Aucune prestation ne sera entreprise sans qu'un bon de commande, devis, offre nous ait été renvoyé daté et signé ou que notre devis ait été accepté électroniquement sur notre plateforme de facturation en ligne. Par souci d'efficacité, les prestations estimées en dessous de 400€ HTVA peuvent toutefois déroger à cette règle.
3. Toutes les factures sont payables au siège social de EOLIDES S.R.L. sis 12, avenue de Marlagne à 5000 NAMUR, du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, par virement bancaire sur l'un des comptes figurant sur nos factures, ou en espèces.
4. Toute réclamation relative à des services prestés doit, à peine de nullité, nous parvenir par lettre recommandée dans les huit jours de la réception de la facture.
5. Sauf stipulation contraire écrite, nos factures sont payables au comptant. Le date ultime de paiement est clairement renseignée sur nos factures.
6. En cas de retard de paiement, nous vous enverrons un premier rappel gratuit. Si vous ne payez pas dans le délai de paiement stipulé dans le premier rappel, vous serez redevable d'intérêts de retard, conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, et d'une indemnité forfaitaire calculée comme suit.
  - 20 EUR si le solde dû est inférieur ou égal à 150 EUR ;
  - 30 EUR majorés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 EUR et 500 EUR, si le solde dû se situe entre 150,01 EUR et 500 EUR ;
  - 65 EUR majorés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 EUR, avec un maximum de 2 000 EUR, si le solde dû est supérieur à 500 EUR.
7. Les frais de mise en demeure pour chaque rappel supplémentaire s'élèvent à 7,50 EUR, majorés des frais d'affranchissement applicables au moment de l'envoi.
8. Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance rend immédiatement exigibles toutes les sommes dues, quelles que soient les facilités de paiement accordées préalablement.
9. Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge et tout éventuel litige sera de la compétence exclusive des tribunaux compétents. Le vendeur pourra toutefois renoncer à la présente clause d'attribution de compétence et, s'il le préfère, citer devant la juridiction compétente en vertu du droit commun.
10. Conformément à l'article 6 de la loi du 2 août 2002, le client nous dédommagera de tous les frais de recouvrement, en ce compris les honoraires et frais d'avocats et des conseils techniques, que nous devrions encourir suite à un manquement de sa part à l'une des obligations mises à sa charge par les présentes conditions générales.
11. Frais de déplacement
  - Zone 1: jusque'à 20 km => inclus dans nos forfaits de base, pas de supplément
  - Zone 2: au-delà de 20 km => 1,15 € HTVA/km parcouru (aller-retour depuis le siège social)
12. Hors forfait, le tarif horaire de nos prestations en régie est de 120 € HTVA.